

NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL DU 17 mars 2025

Service : Marchés Publics

Instructeur : Linda BOUTILLIER

Rapporteur : Mr le Maire

Délibération n°5

Consultation relative à la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour les besoins de la Ville d'Etaples-sur-mer

Exposé :

Les marchés relatifs à la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail actuellement en cours avec la SAS PROTECTHOMS arrivent à échéance le 1^{er} avril 2025 et il convient de lancer une nouvelle mise en concurrence pour trouver un ou plusieurs autres prestataires.

La consultation sera décomposée en 6 lots :

- **LOT 1** : EPI et chaussures et bottes (hors personnel des Services « Nettoyage » et « Evènementiel », hors besoin spécifiques liés au Domaine Maritime et au Service Elagage)
 - Montant minimum de commandes annuelles : 500 Euros HT
 - Montant maximum de commandes annuelles : 30 000 Euros HT
- **LOT 2** : Vêtements de travail (hors personnel des Services « Nettoyage » et « Evènementiel », hors besoin spécifiques liés au Domaine Maritime et au Service Elagage)
 - Montant minimum de commandes annuelles : 200 Euros HT
 - Montant maximum de commandes annuelles : 20 000 Euros HT
- **LOT 3** : Vêtements de travail, EPI, Chaussures pour le service « Nettoyage des bâtiments communaux »
 - Montant minimum de commandes annuelles : 500 Euros HT
 - Montant maximum de commandes annuelles : 1 500 Euros HT
- **LOT 4** : Vêtements de travail pour le service « Evènementiel »
 - Montant minimum de commandes annuelles : 100 Euros HT
 - Montant maximum de commandes annuelles : 3 000 Euros HT

- LOT 5 : Equipements de protection individuelle, vêtements de travail et chaussures spécifiques Elagueur/Forestier.
 - Montant minimum de commandes annuelles : 100 Euros HT
 - Montant maximum de commandes annuelles : 8 000 Euros HT

- LOT 6 : Equipements de protection individuelle, chaussures et bottes, vêtements de travail spécifiques Domaine Maritime
 - Montant minimum de commandes annuelles : 100 Euros HT
 - Montant maximum de commandes annuelles : 2 500 Euros HT

Tous lots confondus, les montants de commandes annuelles sont les suivants :

- Montant minimum : 1 500.00 Euros HT
- Montant maximum : 65 000.00 Euros HT

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Chaque lot fera l'objet d'un marché unique qui prendra la forme d'un accord-cadre s'exécutant au moyen de bons de commandes conformément à l'article R.2162-2 du Code la Commande Publique. Chaque accord-cadre sera passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification et sera reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois.

Il est précisé que les montants maximum de commandes annuelles ne doivent pas obligatoirement être atteints, à l'inverse des montants minimum de commandes annuelles.

Les membres du Conseil municipal sont invités à :

- Autoriser le lancement de la consultation en procédure d'appel d'offres ouvert des marchés relatifs à la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour les besoins de de la Ville d'Etaples-sur-mer.
- Donner délégation à Monsieur le Maire d'Etaples-sur-mer pour lancer et mener à terme la procédure de consultation dans sa totalité incluant la signature du marché et tous les documents s'y rapportant.

«



Délibération n° 5

Conseil Municipal du Lundi 17 mars 2025

Service Marchés Publics

Domaine de compétence :

1- Commande Publique/1.1 – Marchés Publics

Le Lundi Dix-Sept Mars deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/03/2025

Membres présents : 21

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 3

Nombre de votants : 30

Affiché le 20/03/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Joslane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Nathalie TILLIER, Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Maxime GUERVILLE à Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 30

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN

Objet : Consultation relative à la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour les besoins de la Ville d'Etaples-sur-mer

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Demande d'autorisation de lancement en procédure d'appel d'offres ouvert de la consultation relative à la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour les besoins de la Ville d'Etaples-sur-mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 5 du 18 décembre 2023 adoptant le nouveau règlement Intérieur des achats et de la Commande Publique,

Considérant que les marchés relatifs à la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail actuellement en cours avec la SAS PROTECTHOMS arrivent à échéance le 1^{er} avril 2025 et qu'il convient de lancer une nouvelle mise en concurrence pour trouver un ou plusieurs autres prestataires,

Considérant qu'au regard du montant de ces contrat et du souhait de la Commune d'Etaples-sur-mer de les mettre en place pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois, il est envisagé de recourir à une procédure d'appel ouvert conformément aux articles L.2124-1 à L.2124-2 et R2124-1 à R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser le lancement de la consultation en procédure d'appel d'offres ouvert des marchés relatifs à la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour les besoins de de la Ville d'Etaples-sur-mer suivant le détail ci-après :
 - LOT 1 : EPI et chaussures et bottes (hors personnel des Services « Nettoyage » et « Evènementiel », hors besoin spécifiques liés au Domaine Maritime et au Service Elagage)
 - Montant minimum de commandes annuelles : 500 Euros HT
 - Montant maximum de commandes annuelles : 30 000 Euros HT
 - LOT 2 : Vêtements de travail (hors personnel des Services « Nettoyage » et « Evènementiel », hors besoin spécifiques liés au Domaine Maritime et au Service Elagage)
 - Montant minimum de commandes annuelles : 200 Euros HT
 - Montant maximum de commandes annuelles : 20 000 Euros HT
 - LOT 3 : Vêtements de travail, EPI, Chaussures pour le service « Nettoyage des bâtiments communaux »
 - Montant minimum de commandes annuelles : 500 Euros HT
 - Montant maximum de commandes annuelles : 1 500 Euros HT
 - LOT 4 : Vêtements de travail pour le service « Evènementiel »
 - Montant minimum de commandes annuelles : 100 Euros HT

- Montant maximum de commandes annuelles : 3 000 Euros HT
- LOT 5 : Equipements de protection individuelle, vêtements de travail et chaussures spécifiques Elagueur/Forestier.
 - Montant minimum de commandes annuelles : 100 Euros HT
 - Montant maximum de commandes annuelles : 8 000 Euros HT
- LOT 6 : Equipements de protection individuelle, chaussures et bottes, vêtements de travail spécifiques Domaine Maritime
 - Montant minimum de commandes annuelles : 100 Euros HT
 - Montant maximum de commandes annuelles : 2 500 Euros HT

Tous lots confondus, les montants de commandes annuelles sont les suivants :

- Montant minimum : 1 500.00 Euros HT
- Montant maximum : 65 000.00 Euros HT

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Chaque lot fera l'objet d'un marché unique qui prendra la forme d'un accord-cadre s'exécutant au moyen de bons de commandes conformément à l'article R.2162-2 du Code la Commande Publique. Chaque accord-cadre sera passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification et sera reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois.

- De donner délégation à Monsieur le Maire d'Etaples-sur-mer pour lancer et mener à terme la procédure de consultation dans sa totalité incluant la signature du marché et tous les documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 Mars 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



